

## Compte rendu de la rencontre de médiation sur le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

**Lieu :** Centre récréatif de Saint-Henri

**Date et heure :** Le 4 octobre 2011, à 19 h 30

### Participants

#### Requérants

*Ferme Bruneau et fils et Érablière commerciale Réal Bruneau*

M. Réal Bruneau

M. Éric Bruneau

M. Steve Bruneau

*Propriétaires d'érablière*

M. André Turcotte

M<sup>me</sup> Sonya Denis

#### Ministère des Transports

M. Richard Charpentier

*Directeur de la Chaudière-  
Appalaches*

M. Luc Tremblay

*Chef du Service des inventaires  
et du plan*

M. Éric Archambault

*Chargé de projet*

M. Guy Julien

*Ingénieur*

M. François Guimond

*Gérant de projet*

#### Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. Michel Germain

*Commissaire*

M<sup>me</sup> Julie Crochetière

*Analyste*

M<sup>me</sup> Rita LeBlanc

*Coordonnatrice*

Le commissaire du BAPE rappelle les éléments ayant fait l'objet de discussions au cours de la précédente rencontre de médiation. Il rapporte également que la tierce partie concernée par le déplacement de la boucle de virage située sur la propriété de M. Yvon Brochu s'est opposée à la modification proposée.

Le ministère des Transports présente les éléments de bonification du projet qui ont été révisés depuis la dernière rencontre. Les requérants sont invités à exprimer leur opinion à cet égard. Les aspects discutés sont les suivants :

#### La largeur du terre-plein

- Le ministère des Transports confirme que le terre-plein pourra être réduit à une largeur de 10 m sur toute la longueur de la portion de la route 277 visée par le projet. Dans le secteur des propriétés de la Ferme Brochu et de M. Yvon Brochu, la réduction conséquente de 5 m de l'emprise de la route projetée sera appliquée en totalité du côté est, soit en faveur des requérants. Pour les deux autres requérants, la réduction sera appliquée à égalité de chaque côté de l'emprise, ceux-ci étant situés de part et d'autre.
- À la demande des requérants, le Ministère évaluera la possibilité d'apporter des ajustements afin d'empiéter le moins possible sur la propriété de la Ferme Bruneau et fils située à l'extérieur des boisés.
- Le Ministère signale que la réduction de la largeur du terre-plein ne permet pas d'aménager un accès sécuritaire à l'Érablière commerciale Réal Bruneau et nécessite de conserver les boucles de virage prévues.

### La largeur de l'emprise

- Le ministère des Transports maintient l'offre de réduire la largeur de l'emprise de près de 2 m de chaque côté de la route dans le secteur des érablières par la modification du profil des fossés.

### La boucle de virage sur le terrain de M. Yvon Brochu

- Cet aspect doit être discuté avec M. Brochu lors d'une prochaine rencontre.

### L'accès à l'Érablière commerciale Réal Bruneau

- M. Réal Bruneau maintient sa demande d'accès direct à son commerce. Le ministère des Transports examinera à nouveau cet aspect, par exemple en élargissant le terre-plein dans ce secteur afin d'aménager un virage à gauche sécuritaire pour les clients en provenance du nord. L'option retenue devra permettre le virage des véhicules de déneigement.
- M. André Turcotte, qui possède la propriété face à l'érablière commerciale, signale qu'il n'accepterait un élargissement de l'emprise que dans la partie moins productive de son érablière qui pourrait être ciblée en priorité.

### Le ruisseau Grillade-du-Nord

- Le ministère des Transports explique que l'élargissement de l'emprise dans le secteur du ruisseau sur la propriété de la Ferme Bruneau et fils est dû au profil bas actuel du terrain qui nécessiterait un remblai pour la construction de la route.

Le commissaire explique la suite du processus de médiation menant à la signature d'engagements envers les requérants par le ministère des Transports et au retrait des demandes d'audience publique. Tous les documents seront joints au rapport du BAPE le cas échéant.

Le ministère des Transports insiste sur le fait que le projet ne sera finalisé qu'au moment de la conception des plans et devis ultérieurement à la signature des engagements et que les aménagements seraient alors optimisés autant que possible en faveur des requérants. Ces derniers seraient rencontrés à nouveau à cet effet.

Il est convenu que la prochaine rencontre de médiation ait lieu de façon individuelle avec chaque groupe de requérants. Le Ministère produira une proposition d'engagements envers chacun d'eux, laquelle leur sera soumise au moins deux jours à l'avance.

Les participants se font les salutations d'usage et mettent fin à la rencontre.

### **Prochaine rencontre prévue au bureau du ministère des Transports, à Lévis**

**Date et heure : Le 7 octobre 2011, à 10 h**

<b>Compte rendu fait le 12 octobre 2011</b>	<b>Préparé par :</b>	<b>Julie Crochetière</b>
	<b>Validé par :</b>	<b>Michel Germain</b>